Commission des libérations conditionnelles du Canada
Parole Board of Canada

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020

Canada

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par la Directive sur les normes comptables, GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses.

Un sommaire décrivant la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC), sa raison d'être et ses responsabilités essentielles peut être retrouvé dans la Partie II du Budget principal des dépenses.

Le rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'État des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la CLCC accordées par le Parlement et celles utilisées par le ministère. Les autorisations comprennent les montants accordés dans le cadre du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses (au besoin) pour l'exercice financier 2020-2021 et tous les revenus disponibles et utilisables jusqu'à la fin du trimestre. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière relatifs à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous aux fins d'élections générales, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, dans certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est réputé être un crédit ouvert pour l'exercice au cours duquel il est émis.

La CLCC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Le total des crédits disponibles pour l'exercice 2020-2021 est de 52,8 millions de dollars, comparativement à 50,2 millions de dollars au 31 décembre 2019. Cette augmentation de 2,6 millions de dollars, soit 5 %, s'explique principalement par :

- Une augmentation du Budget Supplémentaire des dépenses de 3,9 millions de dollars pour soutenir le fonctionnement efficace de la CLCC et pour adresser la complexité croissante associée aux décisions de libération conditionnelle

- Une diminution du report du budget de fonctionnement de 1,1 million de dollars par rapport à l'exercice financier précédent.

Comme le démontre la Figure 1, la CLCC a dépensé environ 72 % de ses autorisations à la fin du troisième trimestre, contre 71 % l'année dernière.

Dans l'ensemble, les dépenses budgétaires nettes totales de la CLCC a augmenté de 7 % en 2020-21. Bien que les dépenses de personnel ont augmenté, une réduction importante des revenus disponibles et des réductions dans toutes les autres catégories, à l'exception des locations et des acquisitions de machines et d'équipements, sont attribuées aux effets de la pandémie.

Figure 1 - Dépenses du troisième trimestre comparées aux autorisations annuelles

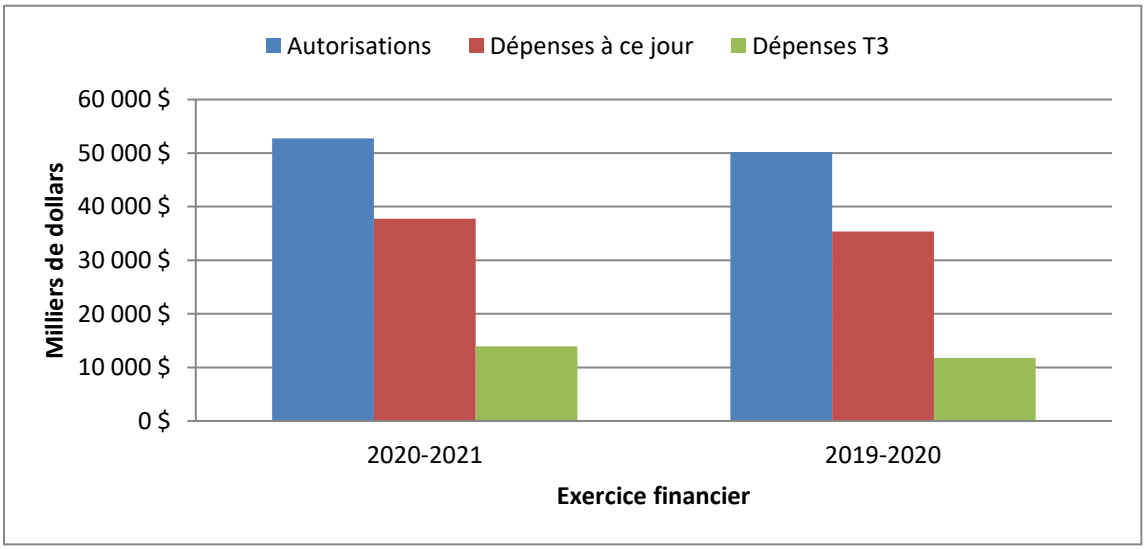

Risques et incertitudes

La CLCC exerce ses activités dans un environnement dynamique et complexe qui exige de sa part de l'efficacité, de la souplesse et de l'innovation. Elle s'appuie sur la gestion intégrée des risques, y compris sur le Profil organisationnel des risques qui est mis à jour tous les ans, pour cibler les défis et les possibilités, et s'y adapter. Les principaux risques et incertitudes de la CLCC sont les suivants :

- Il y a un risque que la prise de décisions fondées sur des données probantes soit compromise par un éventail de facteurs.

- Il y a un risque que les principales activités et fonctions soient affectées, si la CLCC n'est pas à même de recruter et de conserver les membres de son effectif et de renforcer leurs compétences et leurs capacités, tout en veillant au maintien d'un milieu de travail sain et respectueux.

- Il y a un risque que les technologies de l'information, ainsi que la capacité et les activités en matière de gestion de l'information de la CLCC, ne répondent pas à ses besoins changeants et croissants.

La pandémie a temporairement entraîné un changement majeur dans notre façon de travailler, ce qui a nécessité une réflexion rapide de nos politiques et de nos opérations pour adapter les politiques de la CLCC, rédiger des instructions à l'intention du personnel et des commissaires et d'aligner le mieux possible nos nouvelles réalités opérationnelles sur les impératifs législatifs tout en assurant la sécurité des Canadiens.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie mondiale à la suite de l'éclosion de la COVID-19. Afin de protéger les droits du personnel et des collectivités à l'échelle du pays, des efforts ont été déployés pour prendre toutes les précautions sanitaires afin de freiner la propagation de la COVID-19. En raison de la COVID-19, les changements importants suivants ont été apportés en ce qui concerne le fonctionnement, le personnel et les programmes :

- Pour se conformer à la recommandation de la dirigeante principale des ressources humaines du gouvernement du Canada et veiller au respect des exigences fédérales et provinciales en matière de sécurité publique, la CLCC a demandé à ses employés de travailler depuis leur domicile à compter du 16 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.

- Bien que les bureaux soient restés ouverts, la plupart des employés de la CLCC ont travaillé depuis leur domicile, dans la mesure du possible, pour se conformer aux mesures sanitaires d'éloignement physique afin d'assurer la sécurité des employés et de la population canadienne.

En outre, en 2017, la *Loi sur les frais de service* est entrée en vigueur et a remplacé la *Loi sur les frais d'utilisation*. Elle a imposé de nouvelles exigences aux ministères qui imposent des frais d'utilisation, notamment l'obligation d'augmenter les frais sur une base annuelle en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC). Les premières augmentations annuelles de l'IPC devaient commencer en 2019-2020, à une date anniversaire choisie par le programme. La CLCC a choisi le 31 mars 2020 comme date de mise en œuvre pour faire passer les frais d'utilisation pour les suspensions du casier de 631,00 $ à 644,88 $.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

_____	_____
Jennifer Oades	Anik Lapointe, CPA, CGA
Présidente	Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

État des autorisations (*non vérifié*)

	Exercice 2020-2021 (En milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021[1]	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programmes	49 321	13 838	36 598
Revenus nets en vertu d'un crédit [2]	(2 663)	(1 291)	(1 571)
Dépenses de programmes nettes totales	**46 658**	**12 547**	**35 027**
Autorisations législatives budgétaires – Contribution au régime d'avantages sociaux des employés	6 119	1 361	2 722
Autorisations budgétaires totales	**52 777**	**13 908**	**37 749**

	Exercice 2019-2020 (En milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020[1]	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programmes	50 207	11 599	34 456
Revenus nets en vertu d'un crédit [3]	(5 645)	(1 200)	(3 295)
Dépenses de programmes nettes totales	**44 562**	**10 399**	**31 161**
Autorisations législatives budgétaires – Contribution au régime d'avantages sociaux des employés	5 613	1 403	4 210
Autorisations budgétaires totales	**50 175**	**11 802**	**35 371**

[1] N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

[2] Le montant des revenus nets affectés aux dépenses déclarées dans le Budget principal des dépenses est basé sur un montant estimé de 11 663 demandes acceptées multiplié par la part des frais d'utilisation de 644,88 $ qui peuvent être redépensés par la CLCC (484 $).

[3] Le montant des revenus nets affectés aux dépenses déclarées dans le Budget principal des dépenses est basé sur un montant estimé de 12 000 demandes acceptées multiplié par la part des frais d'utilisation de 631,00 $ qui peuvent être redépensés par la CLCC (470 $).

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non vérifié*)

	Exercice 2020-2021 (En milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	47 124	13 757	36 521
Transports et communications	807	251	481
Information	21	2	6
Services professionnels et spéciaux	6 061	832	1 624
Locations	297	183	237
Services de réparation et d'entretien	89	11	20
Services publics, fournitures et approvisionnements	173	34	77
Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux	19	4	4
Acquisition de matériel et d'outillage	839	107	305
Autres subventions et paiements	10	18	45
Dépenses budgétaires brutes totales	**55 440**	**15 199**	**39 320**
Moins revenus nets en vertu d'un crédit :			
Revenus nets en vertu d'un crédit	2 663	1 291	1 571
Dépenses budgétaires nettes totales	**52 777**	**13 908**	**37 749**

	Exercice 2019-2020 (En milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	49 475	11 566	34 495
Transports et communications	2 856	560	1 913
Information	98	3	53
Services professionnels et spéciaux	1 996	593	1 595
Locations	286	44	195
Services de réparation et d'entretien	51	13	26
Services publics, fournitures et approvisionnements	179	48	103
Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux	33	19	28
Acquisition de matériel et d'outillage	752	164	243
Autres subventions et paiements	94	(8)	15
Dépenses budgétaires brutes totales	**55 820**	**13 002**	**38 666**
Moins revenus nets en vertu d'un crédit :			
Revenus nets en vertu d'un crédit	5 645	1 200	3 295
Dépenses budgétaires nettes totales	**50 175**	**11 802**	**35 371**